

Réunion du conseil municipal du 3 septembre 2015

Présents : Eric Valour, Julien Boncompain, Jean Tempère, Philippe Rivollier, Philippe Davenas
Emmanuelle Didier, François Allibert, Jacky Bourdel, Maurice Rioufreyt, Pierre Fayolle, Gaëlle
Andriolo

1- ONF : Aménagements Forestiers 2014/2033

Section Allemance/chamalières : l'ONF gère les communes domaniales et à ce titre a établi un programme d'exploitation et d'aménagement pour les 20 prochaines années et demande au conseil municipal d'approuver ce plan.

Le conseil approuve.

2- Affaires Foncières

Le conseil municipal de Chamalières souhaite redynamiser la commune en permettant l'accueil de jeunes ménages, et d'entreprises artisanales. A cet effet elle doit disposer de réserves foncières qui lui permettront de conduire une politique volontaire. Pour le court terme deux terrains sont d'ores et déjà disponibles et devraient permettre les premières constructions tant en locatif qu'en accession aidée. Pour le moyen et le long terme il convient de constituer une réserve foncière destinée à la construction de logements, une réserve foncière destinée à l'accueil d'artisanat, et enfin de se doter de la capacité d'intervention sur le bâti ancien dégradé.

La commune ne dispose pas des moyens financiers suffisants, des compétences d'ordre juridiques pour conduire des procédures complexes, ni des ressources humaines et d'expertise adaptées.

L'établissement public régional foncier Auvergne a été créé en 1976 pour réaliser ces services pour le compte des communes. Plus de 560 communes y adhèrent, dont la quasi-totalité du département du Puy de Dôme et en Haute Loire l'agglomération du Puy en Velay, la Commune de Beauzac, La communauté de communes de Cayres-Pradelle, les communes de Allègre de Blanzac,.. soit une soixantaine de communes.

Cet établissement assure la conduite des procédures et des études, les acquisitions et ensuite la gestion des biens, puis les remet à disposition des communes ou des opérateurs agréés en tant que de besoin pour la réalisation des projets.

Le financement de l'EPF est assuré par une taxe spéciale d'équipement ayant un impact de l'ordre de 5 euros par foyer fiscal en moyenne., et d'une participation communale comprise entre 1 et 3% de la valeur des biens acquis au titre du portage financiers et jusqu'à 15 ans ou réalisation des projets.

Désignation des délégués pour siéger lors des assemblées générales :

Titulaire : P Fayolle, Suppléant : Eric Valour

3- Desserte forestière :

Un appel à projet avec financement FEADER nécessite une position de la commune avant la fin septembre :

Cela ne concerne pas la réfection des revêtements bitumineux mais l'aménagement des chemins de desserte forestière, dépôts de bois, espace de retournement des grumiers etc...

Accord du conseil pour réfection du chemin de Lascours à Pieyres.

4- Finances :

- Exonération taxe d'habitation sur les gîtes touristiques : renouvellement de cette mesure adoptée par le conseil municipal
- Contrat de gérance du bar tabac presse communal :
Ce contrat devra être conclu entre la commune et Mme Isabelle ERBA ; Il a pour objectif de maintenir à Chamalières une offre de proximité à la population et aux visiteurs. La redevance sera de 100 Euros par mois pendant la première année et 150 à partir de la 2^{ème} année. Le conseil approuve.
- Location appartements :
Location d'un logement F1 dans l'immeuble de la boulangerie à M Baptiste RIXENS, le conseil autorise le maire à signer le bail.

5- Réforme des rythmes scolaires :

- approbation de la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et fixation d'un nouveau tarif à l'année : 50 Euros par enfant, gratuité à partir du 3^{ème}, les autres tarifs par période restent inchangés.
le conseil approuve

6- Bibliothèque municipale :

La liste des membres bénévoles est établie ainsi qu'il suit :

Responsable : Mme Montagne Marie Jeanne

Autres bénévoles : Jâne Court, Annick Dietrich, Eliane Durieu, Marie Dupuy, Lydia Thery

Le département de la Haute Loire a proposé la signature d'une convention entre la Bibliothèque départementale de prêt et la bibliothèque municipale de Chamalières, il s'agit de la « convention type point de lecture ».

7- Renouvellement du contrat de G Charreyron pour une nouvelle période d'un an ;

Le conseil autorise le Maire à signer le contrat

Questions diverses :

Repas des aînés : le 2^{ème} dimanche d'octobre